

Congrès de Colombes

COMMISSION STRUCTURES

I. Préambule

La Commission n'a pas eu la prétention d'aborder tous les problèmes de structures qui se poseront au P.S.U. pour obtenir une authentique force autogestionnaire.

Ayant à faire des propositions pour le prochain Congrès, elle s'est bornée à examiner les contradictions majeures qu'il y a entre la force autogestionnaire que nous prétendons être, et nos pratiques.

1. Nous sommes pour la reconnaissance des minorités nationales, une certaine autonomie des régions dans un Etat confédéral, et le PSU continue à fonctionner avec un pouvoir central presque aussi concentré que l'Etat français actuel, ce qui amène relativement les mêmes incompréhensions.

2. Nous dénonçons les luttes pour le pouvoir dans le PS, la démocratie de type parlementariste, mais la façon dont débat notre D.P. et dont elle est élue, la façon dont sont préparés nos congrès, ne sont-ils pas des modèles de démocratie parlementariste ?

3. Il faut savoir que dans le parti, les ouvriers, les agriculteurs, les employés, mais aussi d'une façon générale tous ceux qui n'ont pas ce que les psychologues appellent « l'intelligence verbale », tous ceux là ne lisent pas les longs textes d'orientation ni les contributions et les polémiques trop longues.

Perdus dans ce fatras de textes, ils finissent par « faire confiance » à un secrétaire de section sympathique ou à ceux qu'ils connaissent comme signataires de textes.

Cela interroge dans un parti qui se proclame autogestionnaire.

Ce sont à ces questions essentielles que le prochain Congrès doit répondre. Nous lui proposons un canevas de réflexion et différentes possibilités de réponse.

II. Des questions à aborder dans le parti, mais en se donnant le temps

La Commission structures demande que la Commission des minorités nationales et la Commission Plans Alter, se saisissent du problème des minorités nationales (avec ou sans territoire), des possibilités de pouvoirs régionaux réels, de ce que pourrait être un Etat confédéral de type socialiste autogestionnaire. La préparation doit être suffisante pour poser cette question clairement à un futur Congrès, avec des choix à faire, nets, compréhensibles par tous.

En ce qui concerne le problème des finances du parti, la Commission demande qu'il soit abordé dès le prochain congrès, afin que les décisions prises soient vraiment comprises et voulues par les sections de base.

III. Les questions que nous posons aux sections de base pour être tranchées au prochain congrès

1. La préparation des Congrès

Pour éviter les textes fleuves non lus, la Commission propose :

- que l'on demande aux sections les questions qu'elles veulent poser au Congrès en expliquant leur point de vue sur ces questions.

- qu'une réunion de délégués des fédérations (l'équivalent de la réunion des secrétaires fédéraux dans la période actuelle) choisisse les deux, trois, quatre questions (au maximum) qui semblent prioritaires, établisse la synthèse des points de vue exprimés sur ces questions en faisant apparaître :

- ce qui semble présenter un large consensus,
- ce qui semble contradictoire, donc à trancher par un vote des sections.

Les points de divergence devront être expliqués successivement et suivis de questions simples, auxquelles les militants pourront répondre en faisant appel à leur expérience (même s'ils n'ont pas lu toutes les Tribunes libres qui pourront éclairer ces différents points de vue).

Si des problèmes apparaissent insuffisamment clairs au Congrès, ils pourraient être renvoyés à nouveau aux sections après une nouvelle explication donnée au Congrès.

2. L'élection de la Direction Politique hexagonale.

Compte tenu de nos appréciations sur la situation actuelle, personne n'a proposé dans la commission le maintien du système actuel. Il va de soi toutefois qu'au prochain Congrès les sections peuvent le maintenir si elles le désirent.

L'unanimité de la Commission s'est faite pour proposer au prochain Congrès que la Direction Politique comprenne des délégués de fédérations, nouvelle formule (voir chapitre régions) et des délégués des secteurs de lutte actifs.

La Commission a examiné ensuite plusieurs possibilités concernant l'expression des courants.

Voici les diverses propositions qui ont été faites et sur lesquelles les sections devront se prononcer.

1^e possibilité : La D.P. est constituée par les délégués des fédérations (nouvelle formule) et par les délégués des secteurs de lutte.

Si lors d'un Congrès un courant se fait jour, qui ne se trouverait pas représenté à la D.P., il pourrait y avoir des élus supplémentaires, soit à titre consultatif (équivalent des régions non représentées par les délégués de courants aujourd'hui), soit à titre délibératif.

En rappelant que 30 signatures de 4 fédérations

suffisent pour faire connaître son point de vue dans le parti (ce qui nous paraît une bonne mesure) ; en permettant par des élus supplémentaires à tous les courants de s'expliquer et d'être connus de tous, les tenants de cette possibilité pensent qu'un fonctionnement autogestionnaire de la réflexion politique permettrait en réalité aux courants minoritaires d'être mieux entendus.

2^e possibilité : Des camarades partisans d'une D.P. avec délégués de fédération (nouvelle formule) et secteurs de lutte pensent qu'il faut laisser une place aux courants dans la constitution de la D.P. (les uns ont la conviction que c'est plus démocratique, d'autres pensent qu'on ne peut sauter brutalement d'un système à l'autre).

Voici des choix possibles à l'intérieur de cette possibilité (vous pouvez en inventer d'autres) :

- 1/2 de délégués de fédération, 1/2 courants + secteurs de lutte,
- 2/3 délégués de fédérations, 1/3 courants + secteurs de lutte,
- 1/2 délégués de fédérations, 1/4 courants + 1/4 secteurs de lutte.

Dans tous les cas, contrôle par les fédérations sur le travail de l' élu.

3. Essai de définition des fédérations régionales.

Dans l'état actuel du parti, il ne semble pas à la Commission que l'on puisse définir un modèle unique de regroupement en régions.

Cela peut être une région complète, sur le plan économique, culturel, comme la Bretagne.

Cela peut être une minorité nationale.

Cela peut être un regroupement inter-départemental.

Dans tous les cas, il faudra un minimum d'adhérents pour avoir un délégué (c'est une question arithmétique pour calculer combien il nous faudra demander d'adhérents par délégué).

Il semble que les distances doivent rester raisonnables et que les regroupements peuvent être laissés dans la période actuelle au jugement et aux habitudes des directions départementales existantes.

En résumé, nous laisserions volontairement beaucoup de souplesse dans l'état actuel du parti pour opérer ces regroupements nécessaires, si l'on veut des unités de base pouvant avoir une capacité de réflexion et d'action.

Un riche débat s'est instauré entre nous sur la nécessité d'unités de base (départements, districts ou pays). Cela nous semble devoir être précisé, mais dans un deuxième temps, quand nous aurons expérimenté.